

Il a dit

«Personne en Europe ne bénéficierait d'une réduction de la liberté de commerce avec le Royaume-Uni»



Chris Grayling
Ministre britannique des Transports

Le chiffre

3

Telle est la quantité de bière, en milliards de litres, que les consommateurs vietnamiens ont savourée en 2015. Nouveau marché prometteur!

Pétrole

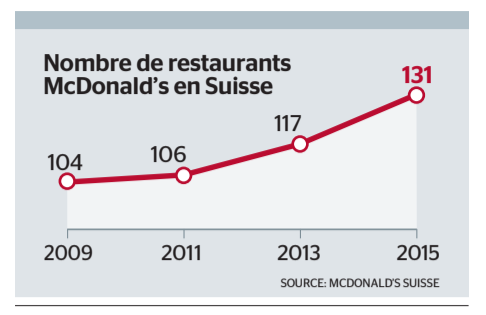
«Fin de la baisse des cours du brut»

«Le cycle actuel de baisse des prix touche à sa fin. Les fondamentaux du marché de l'or noir s'améliorent», a prévenu hier le ministre saoudien de l'Energie Khaled al-Faleh.

Suisse

La force du fast-food

McDonald's a commencé son offre de hamburgers en Suisse en 1976, à Genève, et sa force commerciale se confirme encore.



Fiscalité

Echange automatique: gare aux excès de zèle!

Le directeur de l'Association de banques privées suisses, Jan Langlo, invite nos autorités à la prudence

Philippe Rodrik

L'échange automatique de renseignements en matière fiscale est imminent. La procédure de consultation sur l'ordonnance fédérale (OEAR), fixant les modalités d'application, est arrivée à son terme le 9 septembre. Le gouvernement devrait adopter sa version définitive avant la fin de l'année. Les banques helvétiques commenceront l'an prochain la collecte des données sur les avoirs de la majorité de leurs clients étrangers afin de les adresser à l'administration fédérale. Celle-ci commencera à pratiquer l'échange avec les Etats partenaires en septembre 2018.

Dans ce contexte, le directeur de l'Association de banques privées suisses, Jan Langlo, manifeste quelques doutes. Le Genevois demande tout particulièrement au Conseil fédéral «de se préparer au partage de données fiscales avec circonspection». Entretien.

Vous craignez que des états partenaires de la Suisse pour l'échange automatique prennent du retard. La Confédération ne serait-elle toutefois pas mieux armée pour défendre les intérêts de la place financière helvétique en démontrant sa bonne volonté?

Non, il n'y a aucun intérêt dans la précipitation. Ce système d'échange automatique impose de commencer tous en même temps. Sinon les banques suisses seront confrontées au risque que des clients souhaitent transférer leurs avoirs dans des juridictions ne pratiquant pas ou pas encore cet échange afin d'y échapper au moins temporairement. Le dispositif constituerait dès lors une véritable passoire et ne servirait en rien les intérêts de la place financière helvétique. Un client qui part ne revient pas.

Vous doutez de la qualité des données que des établissements financiers de certains Etats membres de l'Union européenne transmettront aux fiscaux suisses. Quels défauts redoutez-vous plus particulièrement?

Les données de nombreuses banques européennes, sur leurs clients contribuables en Suisse, risquent fort de ne pas être à jour. Et leur niveau de qualité pourrait fort difficilement être satisfaisant avant plusieurs années. J'ignore même dans quel délai les banques européennes comprendront que le numéro AVS d'un client helvétique



Jan Langlo: «il n'y a aucun intérêt dans la précipitation.» PIERRE ABENSUR

que constitue le numéro d'identification fiscale à livrer aux autorités suisses. Pendant ce temps les banques suisses livrent un immense travail administratif, de surcroît coûteux, pour vérifier et actualiser en permanence les données sur chacun de leurs clients.

Des noms! Dans quels Etats membres de l'Union européenne les établissements financiers vous paraissent-ils les moins à même de livrer des renseignements satisfaisants?

Il est difficile de répondre à cette question. Je me contenterai donc de citer la Fédération européenne des banques. Celle-ci reconnaît elle-même que la norme commune en matière de déclaration et de diligence raisonnable (NCD), le fondement même de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers défini par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), ne saurait être mise en pratique tant que la loi locale en ce sens n'est pas promulguée: «Tout cela provoque un haut degré d'insécurité juridique pour les établissements financiers. Nous conseillons donc vivement aux administrations fiscales de ne pas appliquer de sanctions

pendant une période d'enseignement.» Ces propos ressortent d'un courrier daté du 18 décembre 2015 et adressé aux ministres des Finances du G20.

L'échange automatique entrera quoi qu'il en soit en fonction à un moment ou un autre. A votre avis, les fiscaux suisses peuvent-ils espérer un supplément de recettes appréciables avec ce système?

A mon avis quelques recettes supplémentaires sont à prévoir, certes. Mais les efforts que l'administration devra consentir à cette fin auront des coûts à peu près équivalents. Car les agents des fiscaux helvétiques seront confrontés à une masse d'annonces portant sur des revenus non imposables ou non attribuables aux résidents visés.

Vous affirmez qu'il n'y a aucune raison de traiter les Etats-Unis comme une juridiction partenaire dans l'échange automatique. La Suisse n'a-t-elle pourtant pas décidé le contraire en s'astreignant au Fatca (foreign account tax compliance act) le 2 juin 2014?

Les Etats-Unis ne sont pas partenaires au regard de la NCD de

l'OCDE. Ils sont partenaires au regard d'un autre système que le reste du monde, c'est-à-dire le leur. Il serait dès lors plus pertinent que les Etats-Unis viennent à adhérer eux aussi au standard de l'OCDE. Un tel contexte serait moins coûteux pour toutes les banques non états-uniennes, sans oublier les membres de notre propre association. Avec cette simplification du cadre légal, toutes les banques suisses se montreraient en outre moins réticentes à accueillir des clients «US».

Pour leur part, de nombreuses banques américaines ont développé des services d'optimisation fiscale destinés aux «non-US persons». Certaines d'entre elles démarchent en Suisse et même à Genève. Que comptez-vous entreprendre à ce sujet?

Ce comportement est particulièrement choquant et hypocrite. Pour des raisons similaires, Washington a sanctionné des banques suisses et maintenant des banques américaines viennent faire la même chose chez nous. Le Conseil fédéral doit s'adresser sans attendre aux autorités américaines pour aborder le sujet.

La semaine en Bourse

Thomas Veillet*



La sourde angoisse des mois d'octobre

La fin du mois d'octobre approche à grands pas. Et jusque-là, ça va. Je dis ça va, parce que chaque année, en octobre, nous sommes pris d'une sourde angoisse qui nous ramène en 1987 et en 1929, années boursières mythiques pour leurs krachs respectifs. Comme la finance est une science exacte qui ne laisse pas la place au hasard, les professionnels voient leur niveau de stress augmenter, surtout que chaque année des petits malins superposent des graphiques les uns sur les autres et en arrivent à la conclusion que cette année, ça va se casser la figure. Généralement, un chimpanzé adulte est capable de démontrer ce genre de théorie en quinze minutes, mais, dans le monde merveilleux de la finance, on aime s'angoisser avec des histoires qui ne tiennent pas debout. Durant les premières semaines de ce mois, nous avons croulé sous les théories fumeuses et les charts abracadabrantesques qui nous garantissaient un krach boursier dans le courant du mois. Mais, comme la seule règle qui fonctionne est celle qui dit que «la probabilité d'un krach est inversement proportionnelle au nombre de personnes qui s'y attendent», aujourd'hui, à une

semaine de la fin du mois, il ne s'est toujours rien passé. Nous avons fêté le 29e anniversaire de celui de 1987 la semaine passée, et comme celui de 1929 avait eu lieu entre le 24 et le 29, tout espoir de voir une prophétie se réaliser n'est pas perdu. En attendant, nous nous concentrons sur les affaires courantes, la publication des chiffres trimestriels des sociétés. Après la première grosse semaine, le bilan est mitigé, les

«Tout espoir de voir une prophétie se réaliser n'est pas perdu»

bons chiffres sont très bons, les mauvais chiffres sont très mauvais. Résultat, le marché ne fait pas grand-chose et à moins d'être investi dans les stars du moment, Netflix en tête, il y a de quoi déprimer profondément. Mais que l'on se rassure, en novembre on va commencer à parler de rallye de fin d'année et avec un peu de chance, on va s'amuser.

*Fondateur du site Investir.ch

Le chiffre

84,8

Tel est le prix, en milliards de francs, que le géant américain des télécommunications AT&T a payé pour l'acquisition de Time Warner, propriétaire des chaînes de télévision CNN et HBO, sans oublier les studios de cinéma Warner Bros. Il s'agit de la plus importante fusion de l'année dans le monde. Ce mariage crée un véritable mastodonte en termes de parts de marché. **ATS**

Technologies
Apple peine sur le marché indonésien

Le géant américain Apple a du mal à se faire une place en Indonésie. Les iPhone 6S et 7 n'ont ainsi pas pu débarquer dans les rayons de la première économie du Sud-Est asiatique, car Apple peine à respecter la règle imposant aux fabricants de smartphones 20% de «contenu local» dans leurs appareils 4G vendus en Indonésie. Le grand rival d'Apple reste le sud-coréen Samsung. **ATS**

Europe-Canada
Traité de libre-échange en sursis à Bruxelles

Ce soir, lors d'un entretien téléphonique, le président du Conseil européen, Donald Tusk, et le premier ministre canadien, Justin Trudeau, décideront s'ils maintiennent ou non le sommet de signature sur le Traité de libre-échange CETA, prévu jeudi à Bruxelles. Soit vingt-quatre heures après la déception exprimée hier par la Wallonie au sujet d'une ultime proposition. Le suspense continue. **ATS/P.RK**

Or noir en Iran



Les entreprises iraniennes pourront finalement déposer des offres pour développer l'important champ pétrolier d'Azadegan, a prévenu hier le **ministre iranien du Pétrole, Bijan Namdar Zanganeh**, alors que cette zone intéresse tant de grandes firmes étrangères. **ATS**